

ATTESTATION DE PRATIQUE

L'entrée en formation CQP ALS nécessite au préalable, la pratique d'une activité physique et sportive d'une durée minimale de 140 heures durant les 3 dernières années, dans une même famille d'activités (AGEE, ARPO, JSJO).

Le représentant de l'association

Mr ou Mme Fonction dans l'association :

Nom de l'association :

atteste que Mr ou Mme
candidat(e) à la formation CQP ALS a réalisé dans le cadre d'une activité de loisirs d'une durée de minimale de 140 heures au cours des trois dernières ci-dessous mentionnées

Nature de la pratique	Temps de pratique (en heures)	Période (Début et fin)

Date et signature du responsable de la structure :

Nom et signature du candidat :

Merci de bien vouloir joindre, toutes photocopies de documents attestant de votre pratique sportive (licence, justificatif) de votre Entraîneur, Educateur ou Animateur...

**Document à photocopier et à renseigner autant de fois que nécessaire*